

Boycott total du QR code ! Non au code de la honte !

écrit par Alice Roy | 28 mai 2021



En acceptant, pour un plat de lentilles, qu'on vous réduise à un QR code, non seulement vous trahissez l'humanité entière, mais vous entrez dans un engrenage dont vous ne pourrez plus sortir. Vous êtes vaccinés, vous pensez que ce n'est pas pour vous ? Grosse erreur.

Voici pourquoi :

Dans un premier temps, TousAntiCovid[\[1\]](#) élargit le traçage des personnes diagnostiquées positives aux personnes dépistées positives[\[2\]](#).

Bref, grâce au QR Code de TousAntiCovid le gouvernement applique la traçabilité du bétail aux citoyens. Le rêve de toute dictature en marche.

Dans un second temps, un avis du Conseil d'Orientation de la Stratégie Vaccinale recommande la vaccination en anneau^[3] : il faut vacciner les cas contacts ET les cas contacts des cas contacts^[4] ET toutes les personnes ayant fréquenté le lieu contaminé^[5].

Cela ferait que si, ce soir, votre voisin de table a bu la veille une bière avec le voisin de palier d'un dépisté positif, vous êtes bon pour la piquouse ou la quarantaine stricte.

Vous vous dites : « Je suis vacciné ! Ce n'est pas pour moi ! »

Eh non, surprise ! Cette mesure concerne AUSSI LES PERSONNES VACCINÉES^[6]. Vous pensiez en avoir fini avec ce cirque ? Ben non en fait.

Vous vous dites : « Ce n'est qu'une recommandation ! ».

Faut-il vraiment faire la liste de tous les revirements de ce gouvernement ? Si Veran^[7] a expliqué en septembre 2020 que les cas contacts des cas contacts ne sont pas des cas contacts, cela signifie que si, ils le seront. Comme pour les masques qui étaient inutiles, vous vous souvenez ?

Pour le moment, aucune loi ne vous oblige à accepter d'être tracé comme du bétail. Et personne non plus ne vous oblige à vous vendre pour un plat de lentilles. DISONS NON AU QR CODE, restons en terrasse.

[\[1\] Décret n° 2021-157 du 12 février 2021 modifiant le décret n° 2020-650 du 29 mai 2020 relatif au traitement de données dénommé « StopCovid ».](#)

[2] Cet alinéa, à propos du traitement des données recueillies par TousAntiCovid, a été ajouté au texte initial de 2020 (Article I) : « Il repose sur une application mobile, un serveur central dédié à l'information des utilisateurs ayant été en contact avec un utilisateur diagnostiqué ou dépisté positif au covid-19 et un serveur central distinct dédié à l'information des utilisateurs ayant fréquenté un lieu dans lequel s'est trouvée, au même moment, une personne **diagnostiquée ou dépistée positive** au covid-19 ».

[3]

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/avis_du_cosv_7_mai_2021_-_vaccination_en_anneau.pdf

[4] « Cette stratégie consiste à vacciner tous les individus ayant été en contact avec un sujet présentant une infection confirmée, ainsi que toutes les personnes en contact avec ce premier cercle de sujets contacts »

[5] « Dans le cas de la vaccination de tous les individus fréquentant une collectivité où aurait été détecté un cluster, on peut s'attendre à un bénéfice équivalent, avec une probabilité supérieure d'efficacité de briser les chaînes de contamination. »

[6] « La vaccination en anneau doit se faire dans le cadre d'un schéma vaccinal complet à deux doses pour ceux qui n'auraient pas encore été primo-vaccinés, et avec une seule dose pour les personnes déjà complètement immunisées »

[7] « Les cas contacts de cas contacts ne sont pas des cas contacts » expliquait Véran en septembre 2020 : https://www.huffingtonpost.fr/entry/les-cas-contacts-de-cas-contacts-ne-sont-pas-des-cas-contacts-explications_fr_5f645939c5b6480e896c7b99